

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept le trente novembre, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Schneider, maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames, Monique CRESPON-LHERISSON 1<sup>ère</sup> Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,

Messieurs M. Stéphane SCHNEIDER Maire, M. Richard MARTEL 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Olivier CASTANS, M. Jean-Louis CARDOT, M. Yves PRADEL, M. Jose Duarte PESTANA, M. Patrice RUEZ.

**ABSENT EXCUSE** : M. Alain BONVILLE qui a donné procuration à Mme Monique CRESPON-LHERISSON

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

**1 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Ordures Ménagères Alès Agglomération**

**2 Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2016** établi par le service assainissement de la communauté Alès Agglomération,

**3 Prise de compétences facultatives en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques** et la Prévention des Inondation (dite GEMAPI) au 1er janvier 2018, Et Prise des compétences eau potable et assainissement au 1er janvier 2019, le Conseil Municipal donne un avis favorable, toutefois il tient à préciser qu'il serait favorable pour une régie concernant la distribution et la gestion de l'eau potable et une DSP pour le traitement de l'eau (captage, pompage et analyses)

#### **4 Modification du tarif de l'eau**

Suppression de l'abonnement et changement du prix du m3 soit 2.35 sans les taxes à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2018

#### **Indemnité de conseil au comptable du trésor.**

**Indemnité pour la gestion technique de l'AEP** de la commune à Messieurs CARDOT et PRADEL pour un montant annuel forfaitaire annuel de 704.00 euros.

#### **Décision modificative comptable M49**

#### **Produits des amendes de police**

Le Conseil Général après notification de la répartition des recettes provenant des amendes de polices par la préfecture, se doit de répartir auprès des communes de moins de 10 000 habitants. L'Assemblée décide de proposer une demande de subvention pour des travaux de sécurité sur la commune

#### **Travaux au jardin clos**

Monsieur le maire présente des devis à l'assemblée pour la réalisation d'un préau aménagé au Jardin Clos pour les différentes manifestations culturelles ou festives organisées de plus en plus fréquemment sur ce site

GEMBOIS	pour un montant de 2 466.00 € HT
CEVENNES BF SERVICES FLORIAN BERTHEZENE HT	pour un montant de 3 615.00 €
SAS MARTEL FRERES HT	pour un montant de 19 811.00 €
BAOLIN (spots électriques)	pour un montant de 333.95 € HT

Messieurs Richard MARTEL et Patrick RUEZ ayant présenté un devis chacun ne prennent pas part au vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h27